

Au regard de certaines accusations mensongères, le syndicat SUD souhaite apporter son droit de réponse. Depuis un an, le syndicat SUD a décidé de faire évoluer le CSE avec de nouvelles fonctionnalités pour le mettre au goût du jour, n'en déplaise à certains; notamment avec la digitalisation qui est en plus de l'accueil au guichet par les assistantes, afin de répondre pleinement à toutes les demandes de salarié et de s'adapter. Pour beaucoup de salariés le passage par Internet est une facilité et monnaie courante. Il faut savoir vivre avec son temps en s'adaptant **aux nouvelles technologies** et répondre aux demandes de tous qui sont pour nous une priorité



Depuis un an, beaucoup de choses ont évolué au CSE afin de proposer des services supplémentaires à chaque salarié.

SUD n'a jamais proposé de supprimer l'accueil au CSE pour demander les chèques cadeaux, vacances, activité, loisirs, etc, mais juste donné la possibilité aux salariés de les prendre soit en physique, soit en digital.

Notre volonté est d'avoir un maximum de salariés profitant des services du CSE.

Lors du CSE du 26 juin tous les élus ont voté favorablement à la mise en place des commissions du CSE (chèques vacances, chèques cadeaux, revues...). Nous ne comprenons donc pas tout ce cirque... A noter, qu'il aura fallu s'y reprendre à 2 votes pour pouvoir vous proposer des chèques vacances en

2021, la CGT n'ayant pas compris qu'un service "plus" n'est pas un service « **obligatoire** ». Grâce à leurs votes, nous étions à 2 doigts de ne pas en avoir l'an prochain. Il est fort à parier, que cela aurait été de la faute des élus qui gèrent le CSE pour vous !!!!

Depuis avril 2019, la CGT met des bâtons dans les roues des élus pour le bon fonctionnement du CSE et espère que le CSE avec la nouvelle équipe se plante et cherche, sans fondement, à vous le faire croire !!!

Quand l'adversité syndicale est dans les gènes, il n'y a rien à faire, c'est une guerre intestine, elle parasite et inhibe toute volonté constructive.

Certains feraient mieux de se concentrer sur l'intérêt des salariés plutôt que de créer un climat délétère sur le site de Cholet.

L'emploi des assistantes n'est pas menacé et n'a jamais été à l'ordre du jour. Nous pouvons aisément comprendre que le syndicat sans crayon souhaite mettre un peu de piment à l'actualité, mais nous l'avons dit et répété, cette affirmation relève du fantasme.

Quel est l'intérêt de ce type de polémique stérile et récurrente?

La CGT souhaite peut-être remercier une des secrétaires au vu du nombre d'appels incessants à ce sujet! Ce n'est pas le cas pour SUD, les salariés sont pleinement satisfaits du service des assistantes au CSE, pourquoi parler de licenciement?

La CGT applique à la lettre l'adage «**Mentez, il en restera toujours quelque chose.**» Un peu pathétique comme attitude...

La CGT rappelle dans son tract que «**le CSE a pour but de créer et de gérer les activités sociales et culturelles**», cela tombe bien c'est exactement ce que nous nous efforçons de faire. Et aussi «**le maintien de l'accueil au CE et Internet combiné est une bonne formule**» C'est se qu'a proposé le bureau du CSE, et ce n'est certainement pas à l'initiative de la CGT qui veut

pourtant s'en accaparer le mérite alors que nous le rappelons, ils ont eu tout le temps de mettre cela en place lorsqu'ils géraient le CE. Ce qu'ils n'ont pas fait !

Nous remercions la CGT de reconnaître la qualité de notre travail en regrettant cependant son manque de pertinence dans son analyse. Dire tout et son contraire dans un même tract n'est pas un gage de crédibilité.

Ne nous trompons pas de combat, tous les élus de n'importe quelle appartenance syndicale, doivent agir dans l'intérêt des salariés et pouvoir garder son indépendance à l'égard des partis politiques afin de respecter la charte d'Amiens, qui, nous le rappelons est l'indépendance des partis politiques, de l'Etat et des syndicats.

Pour rappel l'accord CSE mis en place par Michelin et CFE-CGC/CFDT signé le 17 octobre 2018 régit un certain nombre de contraintes qui nous ont tous obligé à changer nos habitudes et notamment avec la réforme Macron sur la refonte du CE.

Un certain nombre de changements ont eu lieu avec l'arrêt systématique des réunions DP et CHSCT qui sont rassemblées dans une seule instance dite CSE.

Un certain nombre d'entraves ont été relevées et votées à l'unanimité des élus.

Nous préférons le dialogue plutôt qu'une procédure judiciaire qui coûtera au budget du CSE et donc impactera les activités pour les salariés.

Aujourd'hui nous donnons un avertissement à l'employeur qui, par notre action, devra se remettre à la norme très rapidement. Si rien ne change et que l'on constate d'autres entraves au bon fonctionnement des instances, alors nous irons à ce moment en justice.

Comme nous vous l'avons déjà annoncé, nous resterons vigilant sur le bon fonctionnement des instances. Cependant, vouloir la "guerre" pour la guerre n'apportera que des ruines sur notre usine Choletaise. Et on ne peut pas développer notre travail autour d'un champ de bataille.

Ce sont nos emplois qui sont en jeu. Arrêtons l'égoïsme et pensons à nos jeunes collègues qui ont besoin d'une usine debout pour vivre et éduquer leurs enfants. Si certains pourraient se réjouir d'une issue fatale, ne serait-ce que pouvoir avoir la fierté de dire qu'ils "**l'avaient dit**", la défense des salariés passe forcément par la défense de leur travail, et par extension de leur lieu de travail. Toutes les attentions portées par les syndicats pour y parvenir, n'auraient servi à rien autrement. Cela ne sert à rien de se tirer une balle dans le pied !!!

Toutes les questions des élus sont remontées à la direction sans exception et il est regrettable d'accuser le secrétaire du CSE de faire un filtrage des questions des élus.

Néanmoins, beaucoup de questions similaires des syndicats sont remontées à la direction, il est normal d'avoir un regroupement de ces mêmes sujets. Là encore, il est question de pertinence et de crédibilité.

À la demande de tous les élus, nous avons obtenu une réunion de chargés de proximité (ex DP) soit réalisé tous les mois au lieu de 3 mois prévu dans l'accord d'entreprise.

Certains syndicats utilisent les mêmes méthodes patronales, dans leur intérêt, afin de diviser car ils voudraient mieux régner, ils n'ont aucun état d'âme.

Il est bon de rappeler qu'un élu est, avant tout, un salarié à part entière de l'entreprise, et, qu'il n'est pas nécessaire de créer des risques psychosociaux à leur rencontre.

Ne partons pas dans une guerre sociale et construisons ensemble notre avenir afin de préserver nos emplois et nos conditions de travail sur le site de Cholet.

Nous n'aurons rien à gagner, peu importe notre orientation syndicale, à continuer cette guerre de clochers si ce n'est perdre la confiance de nos collègues.

Il était néanmoins nécessaire d'apporter ces quelques ajustements à certains propos quelque peu litigieux.

Bonnes vacances à tous !!!